



LIVRAISON DES MARCHANDISES ET EFFETS DE LEUR RÉCEPTION SUR LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR

LIVRAISON DES MARCHANDISES ET EFFETS DE LEUR RÉCEPTION



Définition : la livraison est l'opération par laquelle le transporteur remet la marchandise à l'ayant droit qui l'accepte ou qui est en mesure d'en vérifier l'état et le cas échéant d'assortir son acceptation de réserves puis d'en prendre effectivement possession.



Effets de la livraison sur la responsabilité du transporteur

- La livraison met fin à l'exécution du contrat de transport.
- Le transporteur se libère en détruisant la présomption de bon état des marchandises acceptées au transport sans réserves.

Effets de la réception des marchandises

Existence de réserves

La livraison met fin à l'exécution du contrat de transport.



Le destinataire notifie au voiturier des réserves sur les objets transportés dans les trois jours de leur réception.

La demande d'expertise formée pendant ce délai vaut protestation motivée.

Absence de réserves

La réception sans réserves des objets transportés éteint toute action contre le voiturier.



Les dommages constatés à l'arrivée sont présumés survenus au cours du transport.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR

Responsabilité du transporteur pour tous les dommages constatés à l'arrivée

Présomption de responsabilité du transporteur

→ obligation de résultat

Exonération du transporteur

→ force majeure

Faute de l'expéditeur

→ responsabilité *in solidum* du transporteur et de l'expéditeur